



Section Académique de Bordeaux

Déclaration des élus du SE-UNSA lors de la CAPA Notation et Hors Classe des PLP, le jeudi 5 juin 2014

Cette CAPA se déroule trois semaines après une action intersyndicale dans la fonction publique. La mobilisation de ses agents, malgré un contexte difficile, a été significative. Les agents des 3 corps d'état de fonctionnaires ont défilé ensemble, et pour un même objectif : la fin du gel du point d'indice et la revalorisation des salaires.

Le coût de la vie progresse, les cotisations retraite continueront à augmenter, quelle reconnaissance veut-on afficher pour les fonctionnaires ? Depuis 2010 le blocage de la valeur du point d'indice ne fait qu'accentuer la perte du pouvoir d'achat. Aussi ce gel jusqu'en 2017 n'est tout simplement pas acceptable. Le SE-UNSA, l'UNSA Education et l'UNSA Fonction Publique dénoncent le refus du gouvernement de répondre à la revendication des fonctionnaires. Des négociations salariales sérieuses doivent être ouvertes dans les plus bref délais. Le maintien de services publics de qualité passe aussi par une revalorisation salariale des agents.

Ainsi la refondation de l'Ecole de la République ne pourra se faire sans une véritable reconnaissance des enseignants, dont fait partie la revalorisation salariale. Les enseignants français sont parmi les moins payés des enseignants européens. Les comparaisons internationales sont sans appel : l'écart de rémunération entre un enseignant français et l'un de ses homologues européens peut atteindre 20% voire plus. Ces rémunérations insuffisantes ne sont d'ailleurs pas étrangères au manque d'attractivité de concours de recrutement d'enseignants.

Une promotion en particulier une promotion à la Hors Classe reste donc la seule possibilité pour les enseignants, de répondre en partie à la baisse du pouvoir d'achat toujours plus importante.

Aussi le SE-UNSA rappelle que la Hors Classe a été créée justement pour la revalorisation des corps. Il revendique donc :

- une augmentation du taux de promotions pour atteindre à terme 15% de la classe normale.
- le retour à des modalités d'accès établies sur des critères clairs et objectifs, qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors classe en fin de carrière.
- la possibilité pour les collègues, après consultation des avis des Chef d'établissement et Corps d'Inspection de pouvoir en discuter avec les évaluateurs, comme cela est possible dans le cadre de la notation administrative, en particulier lorsque l'avis est notifié à la baisse par rapport à l'année précédente.

Tous les collègues au 11^{ème} échelon doivent pouvoir prétendre à la hors classe sans qu'ils soient pour cela dépendants de critères subjectifs ou arbitraires. Cette année, ce sont 32 collègues au 11^{ème} échelon qui ne seront pas promus alors même que l'âge de départ à la retraite ne cesse de reculer.